Cpac Info Pesticides

Bulletin N° 016
Octobre-Décembre 2011

SOMMET MONDIAL DES USAGES MINEURS : Le Cpac invité à défendre la position de l'Afrique Centrale

COOPÉRATION CTA-CPAC : Le CTA offre un important lot de document pour la bibliothèque

PROTECTION DES VÉGÉTAUX EN ZONE CEMAC : Un inventaire des combinaisons: spéculations-nuisibles-méthodes de luttes disponible au Cpac

Sommaire

Edito 3

CPAC en marche

Le Cpac assiste à la 22eme session du conseil des ministres de l'UEAC 4
Fonds documentaires : Le partenariat CPAC-CTA est entré dans sa phase exécutoire 6
Huitième réunion du Comité d'étude des produits chimiques 7
Sommet Mondial sur les usages mineurs 9
Répondre à la pénurie de produits phytosanitaires pour les «utilisations mineures» en Europe 10
Analyse sur les produits phytopharmaceutiques recensés en Afrique Centrale (Cemac) 11
Evaluation des stocks de pesticides utilisés en zone périurbaine dans les communes de Libreville et d'Owendo 12
Exportation Cemac- UE : Les principaux produits agricoles et leurs nuisibles 13

Pesticides Actu

Objectif «zéro résidus de pesticides» 14
Mise à jour du processus d'examen de la directive 91/414/CEE 15

Page Scientifique

Polluants Organiques Persistants (POP) dans les sédiments et le biote dans les environnements côtiers de l'Inde 16
Les endophytes comme alternatives aux produits agrochimique déjà en pratique en Afrique centrale 18

Lu pour vous

Un nouvel outil pour les tests de pesticides (Australie) 20
Le tribunal conclut que les producteurs de pesticides ont Violé les droits de l'homme 22

Actions réactions

Le Secrétariat Permanent du Cpac célèbre l'arbre de Noel avec les tous petits 23

Cpac Info Pesticides

Supervision Générale :
S.E. Le Président Antoine NTSIMI
Directeur de la Publication :
Blaise GASSILA
Rédacteur en Chef :
Benoit B Bouato
Collaboration :
Serge LIALE
Logistique :
Timothée MVOM
Infographie et Impression :
Fidèle Perrier ONONINA

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99
E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org
Site-web : www.cpac-cemac.org

Editorial

Benoit B Bouato

Chers lecteurs,

En cette fin d'année 2011, les activités du Cpac sont essentiellement consacrées au suivi de la gestion des interactions qui conduiront au démarrage effectif de l'homologation commune de pesticides en zone Cemac. L'élan impulsé au cours du précédent trimestre, consistant à l'élaboration des fiches ou formulaires d'évaluation des produits phytosanitaires en vue de leur homologation, se poursuit avec la même intensité. Cet élan plein de convictions a fini par convaincre aussi les partenaires, qui se joignent à nous progressivement, en nous soutenant chacun selon ses compétences et ses possibilités. Le Pip (Programme initiative pesticide) du Coleacp, qui a contribué à la mise en place du Cpac, s'est vu obligé de donner une impulsion à cet élan et le crédibiliser ainsi auprès de l'industrie agro-pharmaceutique. Cette dernière n'est pas aussi restée indifférente sur les avancées pertinentes du Cpac et manifeste plus clairement son désir de coopérer sincèrement. Quant à l'Anses (Agence nationale pour l'alimentation, l'environnement et la santé au travail) de France, son assistance technique au Cpac s'est caractérisée par la relecture et la révision des fiches et formulaires d'évaluation des dossiers d'homologation, préalablement élaborés par le Cpac. L'Anses a aussi intervenu dans l'élaboration des termes de référence pour la sélection des centres et laboratoires d'expérimentation pour les tests d'efficacité biologique. Les autres partenaires, à l'instar des services phytosanitaires israéliens ont aussi appuyé notre démarche.

Au fur-et-à-mesure que nous avançons, d'autres vocations se révèlent en nous, élargissant ainsi notre champ d'action. C'est dans ce cadre que nous sommes emmenés à faire l'inventaire des combinaisons : spéculations/cultures – ravageurs – méthodes de lutte, utilisées actuellement par les populations en Afrique centrale. Cet inventaire vient agrandir nos bases de données sur l'état des lieux de la protection des végétaux dans cette sous-région, qui souffrait d'une carence chronique de ces données pouvant aider à l'élaboration des politiques phytosanitaires.

Dans le même ordre d'idées, se tiendra du 21 au 23 Février 2012, au siège de la FAO à Rome, le 2nd Sommet Mondial sur les usages mineurs des pesticides. L'inventaire que nous sommes entrain de mener sur les méthodes de protection des végétaux ci-dessus évoqué, démontre que notre sous-région est classée dans la catégorie des usagers mineurs de pesticides. Le Cpac ayant été invité à ce sommet mondial, est donc suffisamment outillé pour défendre adéquatement la position de la sous-région. En marge de ce sommet, le Pip/Coleacp/Ue se propose d'organiser un atelier sur l'harmonisation des initiatives sous-régionales d'homologation commune de pesticides en Afrique. Cet atelier aura pour objectifs, de permettre l'échange d'expériences, de savoir-faire et des procédures, de stimuler le fonctionnement des systèmes en place, de fournir des orientations pour les systèmes en cours de construction (Afrique de l'Est) et des propositions d'amélioration de ceux existants (CSP, CPAC). Au cours de cet atelier, une réflexion pourra être initiée pour trouver une solution aux problèmes des pays situés entre deux sous-régions, à l'instar du Tchad, du Burundi, de l'Angola, du Nigéria, etc.

Par ailleurs, la coopération entre le Cpac et le Cta (Centre technique de coopération agricole) est entrée dans la phase opérationnelle. En effet, après la signature de l'Accord de coopération par les deux parties, le Cta a mis à la disposition du Cpac 03 cartons contenant plusieurs ouvrages pour sa bibliothèque. Cette importante collection, qui vient s'ajouter au fonds documentaire du Cpac en constitution, fera l'objet d'un traitement approprié (catalogage, indexation, classification, classement, etc.), avant d'ouvrir cette bibliothèque au public.

Enfin, cette édition inaugure une nouvelle pratique, qui consiste à faire un état des lieux régulier sur la circulation et l'utilisation des pesticides chimiques en zone Cemac. Cet état des lieux sera publié de temps en temps, sous forme de condensé de l'analyse de l'utilisation de pesticides en zone Cemac par nos experts. Le but de cet exercice est d'assurer le suivi de cette utilisation afin que nous puissions déceler les déviations à temps.

Nous clôturons cette édition (comme la tradition l'exige en cette période) par les souhaits de meilleurs vœux à nos lecteurs, en les invitant à nous retrouver à la prochaine édition en 2012.

Le Cpac assiste à la 22eme session du conseil des ministres de l'UEAC

S.E.M. Pierre MOUSSA, Ministre d'état, au centre, S.E.M. Antoine NTSIMI, Président de la Commission de la CEMAC à sa droite et Monsieur Jean Delphin MAVING-BATA à gauche

Par Timothée MVOM

Le Conseil des Ministres de l'Ueac (Union économique de l'Afrique centrale) a tenu sa vingt-deuxième session ordinaire à Brazzaville, République du Congo, dans les locaux du palais des congrès le 19 décembre 2011 sous la présidence de Monsieur Pierre Moussa, Ministre d'état, Coordonateur du pôle Economique, Ministre de l'économie, du Plan, de l'aménagement du Territoire et de L'intégration.

Les travaux de la 22ème session du Comité inter-états qui ont précédé ceux du Conseil des Ministres se sont déroulés du 07 au 16 décembre 2011 au Palais des Congrès de Brazzaville, République du Congo, sous la Présidence de Monsieur Jean Delphin Mavinga-Bata, Directeur Général de l'intégration économique, Président en exercice du Comité inter-états.
La vice-présidence était assurée par la République Gabonaise. La République du Tchad et la République du Cameroun ont été désignées comme Co-rapporteurs des travaux.
Etaient présents, les délégués de : la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Gabonnaise, la République de la Guinée Equatoriale et la République du Tchad.
Ainsi que les responsables des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté.
La délégation du Cpac qui a pris part à ces assises était composée de :

- Monsieur Gassila Blaise, Président du Cpac ;
- Monsieur Itoua Auguste, Expert/Membre du Cpac/Congo ;
- Monsieur Bouato Benoit, Secrétaire Permanent ;
- Monsieur Mvom Timothée, Comptable au Secrétariat permanent du Cpac;

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'intégration, Coordonateur du Pôle Economique.
Dans son allocution d'ouverture, après les souhaits de bienvenue, il a exhorté les Experts à examiner avec rigueur et efficacité toutes les affaires inscrites à l'ordre du jour notamment le budget, élaboré dans un contexte de crise et dont l'importance dans la mise en œuvre du

M. le SP et le Comptable du CPAC, pendant la présentation du budget 2012 devant le Cie

plan opérationnel du Programme Economique Régional (PER) est capitale.
Après la cérémonie d'ouverture, l'ordre du jour proposé a été amendé et quatre Commissions mises en place à savoir :

- Commission des Affaires Générales ;
- Commission des Affaires Douanières ;
- Commission des Affaires Fiscales ;
- Commission de Transports.

Après l'adoption du Procès-verbal de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'UEAC du 28 octobre 2010 à Brazzaville, suivi du rappel des conclusions des travaux du Comité Inter-états de septembre 2011 sur le restant des actions du Programme des Réformes Institutionnelles (PRI) de la CEMAC, la Commission des affaires générales qui intéresse particulièrement notre rapport de mission a eu à examiner Douze (12) dossiers dont entre autre :

- Le budget de la Communauté-exercice 2012 ;
- La transformation du Comité inter-états des pesticides d'Afrique centrale (Cpac) en une Institution spécialisée de l'UEAC.

Le projet de budget de la Communauté – exercice 2012 est arrêté en recettes et en dépenses avec une diminution de 8 % par rapport au budget de l'exercice 2011. Cette baisse s'explique principalement par le redimensionnement des projets retenus au titre de l'année 2012 d'une part, et par la rationalisation des charges de fonctionnement d'autre part. Ce projet de budget comprend le budget de la Commission, ses Organes ainsi que le budget des Institutions Spécialisées de la CEMAC dont le budget du Cpac en augmentation de 15 % par rapport au budget de l'exercice précédent.

La transformation du Comité inter-états des pesticides d'Afrique centrale (Cpac) en une Institution Spécialisée de l'UEAC, présentant ce dossier, la Commission de la Cemac rappelle que suite aux recommandations des instances de contrôle de la Communauté, notamment du Parlement Communautaire, il est proposé que le Cpac soit érigé en une Institution spécialisée de la communauté.
A cet effet, la Commission soumet à l'examen du Comité Inter-Etats (CIE), les projets de Recommandation et d'Acte Additionnel y relatifs.
Dans l'ensemble, les travaux de la 22ème session du Conseil étaient principalement consacrés à l'examen des projets de budget des Organes Supérieurs de la Communauté, de la Commission de la CEMAC, des Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté.
Toutefois, lesdits travaux ont intégré les questions portant sur le rapprochement des deux bourses opérant en zone CEMAC, la mise en œuvre du PER pour la période 2011 -2015 ; en outre, les Directives de gestion des finances publiques dans la CEMAC, ainsi que celles relative à la convergence macro économique, à la crise financière internationale, aux transports, au fonctionnement de la Conférence des Recteurs des Universités et des Responsables des Organismes de Recherche d'Afrique Centrale et des questions se rapportant à la période du tournoi de la coupe de football CEMAC.

PESTICIDE : poison absolu ou mal nécessaire ?

Les pesticides, appelés aussi produits phytopharmaceutiques, sont ***des médicaments pour les plantes****. Ils permettent de lutter contre les insectes, les mauvaises herbes et les maladies qui les agressent. Les principes actifs, d'origine naturelle (cuivre, soufre…) ou synthétique, sont pulvérisés sur les plantes ou à proximité afin de les protéger ou les soigner. Bien que très utile pour la protection des plantes en général et de nos cultures en particulier, les pesticides de par leurs résidus peuvent se trouver en des quantités variables dans nos aliments. Les réponses aux questions ci-dessous nous permettent de mieux connaitre les différentes méthodes de pollution et intoxication,*

Les pesticides sont-ils vraiment indispensables ?
Les produits phytopharmaceutiques - comme on dit dans le langage pro - permettent de détruire les mauvaises herbes, de protéger les végétaux contre leurs agresseurs, d'assurer leur développement et d'obtenir des récoltes de qualité. Ils contribuent aussi à empêcher des substances naturelles dangereuses comme les mycotoxines (issus des champignons et moisissures) d'intoxiquer l'homme ou l'animal qui les consomme. Ils sont donc loin d'être superflus : **lorsqu'une plante est cultivée, elle a besoin d'être protégée, et lorsqu'elle est malade, d'être soignée !**
Au final, les pesticides permettent d'obtenir de bonnes récoltes à la fois en quantité et en qualité. C'est notamment grâce à eux que nous pouvons disposer d'aliments propres à la consommation et à des prix abordables.

Suite à la page 14

Fonds documentaires : Le partenariat CPAC-CTA est entré dans sa phase exécutoire

Par Serge LIALE

3 C'est le nombre de cartons d'ouvrages mis à la disposition de la bibliothèque du Cpac par le Centre Technique de coopération Agricole et rural (CTA). En effet, sur haute instruction du Secrétaire Permanent du Cpac, le service informatique/documentation/communication du Cpac avait initié un contact en vue de solliciter auprès du CTA un appui en fonds documentaire. C'est ainsi que par la correspondance datée du 27 avril 2011 (Réf : 1-1-13-360-1/mho), le CTA répond favorablement à notre appel en ces termes «votre institution peut ainsi recevoir gratuitement une sélection de nos publications (en deux exemplaires) qui représente une valeur totale d'environ 5000 euros. Si vous le souhaitez, le CTA est prêt à poursuivre son effort ultérieurement, notamment en vous ouvrant un accès gratuit à d'autres ouvrages de référence.»

Mais pour faire bénéficier l'accès à l'information à un large publique, le CTA demande au Cpac de bien vouloir prendre toutes les dispositions utiles afin de permettre aux usagers de consulter les documents dans sa bibliothèque.

Il faut noter que la correspondance du 27 avril était accompagnée entre autres d'une LETTRE D'ACCORD donc les deux parties devraient dûment signer pour marquer leurs engagements mutuelles sur la mise à disposition et la gestion d'un fonds documentaire du CTA. Ci-dessous un extrait du contenu de la lettre d'accord.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Le CTA s'engage à fournir gratuitement à l'institution : un fonds documentaire composé de deux exemplaires des principales collections du CTA et autres titres figurant à son catalogue ; 20 exemplaires du magazine Spore et 2 exemplaires du magazine ICT Update, tous les deux mois ; du matériel promotionnel ; l'accès à d'autres ouvrages de référence en agriculture.
2. En contrepartie, l'institution s'engage à : remplir de manière sincère, le questionnaire joint ; intégrer les publications du CTA dans sa bibliothèque et en garantir l'accès à ses visiteurs ; Assurer la visibilité du CTA et de ses produits d'informations par la mise en place d'un espace CTA ou par l'affichage de supports promotionnels fournis par le CTA ; transmettre au CTA toute donnée quantitative et/ou qualitative liée à l'utilisation et l'appréciation des publications ; Autoriser le CTA, ou son représentant dûment mandaté, à voir les locaux, équipement et tout document relatif au projet à des fins de contrôle.

En définitive, la première partie du fonds documentaire du CTA a été reçu au Cpac et transmis à la bibliothèque où l'indexation et le catalogage des dits ouvrages a commencé en vue d'intégrer ceux existants déjà. La bibliothèque est actuellement équipée de trois microordinateurs reliés à internet, l'informatisation de celle-ci aussi commencé et elle sera bientôt ouverte au grand public. Nous ne sauront clore ce chapitre sans dire notre gratitude à toute l'équipe du CTA et que la coopération continue.

Huitième réunion du Comité d'étude des produits chimiques, 19-23 mars 2012, Genève, Suisse

La huitième réunion du Comité d'étude des produits chimiques se tiendra au Centre international de Conférence Varembe, Genève, du 19 au 23 mars 2012. La réunion sera ouverte le lundi 19 mars à 10 heures. Ci-joint l'ordre du jour provisoire de la réunion.
Le Comité se compose de 31 experts de la gestion des produits chimiques désignés par les gouvernements et nommés par la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, sur la base d'une répartition géographique équitable afin d'assurer un équilibre entre pays développés et pays en développement.

La réunion sera ouverte aux observateurs. Les principales responsabilités du Comité consistent à faire des recommandations à la Conférence des Parties concernant l'inscription à l'Annexe III de la Convention de Rotterdam de produits chimiques et de formulations pesticides extrêmement dangereuses, qui sont interdits ou strictement réglementés, et à établir ultérieurement des projets de documents d'orientation des décisions pour les produits chimiques qu'il recommande d'inscrire à la Convention. Le rapport du Comité sur les travaux de sa septième réunion peut être consulté sur le site de la Convention de Rotterdam (www.pic.int).
Comme décidé par la Conférence des Parties à sa première réunion, le Comité travaille en anglais. Puisque la huitième réunion se déroulera sans papier, tous les documents seront affichés sur le site de la Convention et ne seront disponibles que sous forme électronique. Vous trouverez ci_joint des renseignements sur les dispositions prises pour cette réunion sans papier.

Destinataires:
Correspondants officiels des Parties et des non-Parties
Organismes des Nations Unies et institutions spécialisées
Organisations intergouvernementales
Organisations non gouvernementales
Copie : Missions permanentes à Genève

1. Secrétariat de la Convention De Rotterdam
Vous souhaiterez peut-être désigner un ou plusieurs représentant(s) pour participer à la huitième réunion avec le statut d'observateur. Vous voudrez bien communiquer au Secrétariat dès que possible, avant le 24 février 2012 au plus tard, le nom et l'adresse du ou des représentant(s) que vous aurez désigné(s) (y compris les numéros de téléphone et de télécopieur et l'adresse électronique, si disponibles), en vous servant du formulaire d'inscription ci-joint, à l'adresse suivante

Pesticides, Bien se proteger

Pour d'amples informations :

Ms. Leslie Angeles
Secrétariat de la Convention de Rotterdam
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
11_13 Chemin des Anémones
CH_1219 Châtelaine GE
Suisse
Tel: +41 22 917 8899
Fax: +41 22 917 8082
Mél: langeles@pic.int

Au cas où vous auriez des questions à poser, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat, à l'adresse
indiquée dans l'entête de la présente lettre.
Veuillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de notre très haute considération.
Jim Willis Peter E. Kenmore
Secrétaire exécutif Secrétaire exécutif

2. Renseignements sur les dispositions prises pour les réunions sans papier

Une réunion sans papier a, par rapport à une réunion de type classique, l'avantage de réduire considérablement les coûts ainsi que l'empreinte carbone. Ce système permet aux participants d'accéder plus facilement aux documents de la réunion. Il permet aussi de préparer et distribuer plus rapidement les documents de séance.

Tous les documents de la huitième réunion du Comité d'étude des produits chimiques seront disponibles sur l'Internet, sur clé USB ou par messagerie électronique. Aucun document imprimé ne sera disponible sur les lieux de la réunion.

Les représentants voudront bien suivre les instructions suivantes :

1. Se munir d'un ordinateur portable doté des applications de base (Word, Excel, PDF Reader, logiciel antivirus à jour) pour pouvoir accéder aux documents de la réunion.

Pesticide, bien conserver

2. Les ordinateurs portables doivent être exempts de virus. Un contrôle à cet effet sera effectué avant leur entrée sur les lieux de la réunion, l'absence de virus étant cruciale pour le succès des réunions sans papier.
3. Les portables doivent être configurés de manière à pouvoir se connecter à un réseau standard wi-fi.
4. Vous voudrez bien apporter avec vous plusieurs clés USB pour le cas où vous auriez besoin de transférer des données. Assurez-vous qu'elles sont aussi exemptes de virus.
5. Lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription, il est capital que vous indiquiez votre adresse électronique. Vous devez vérifier que votre service de messagerie électronique vous permet de recevoir en pièce jointe des messages contenant les documents de la réunion.
6. Des renseignements concernant les dispositions prises en vue de la réunion sans papier seront affichés sur le site de la Convention de Rotterdam (www.pic.int).

3. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation:
   (a) Adoption de l'ordre du jour;
   (b) Organisation des travaux.
3. Examen des résultats de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam important pour les travaux du Comité.

4 Questions opérationnelles:

(a) La rotation des membres;
(b) Rapport sur les activités de participation effective aux travaux du Comité;
(c) des procédures de travail et orientations élaborés pour faciliter les travaux du Comité.

5 Le travail technique:

(a) Rapport du Bureau sur l'examen préliminaire des notifications;
(b) Examen des notifications de mesures de réglementation finale:
(i) Dicofol; (ii) trichlorfon;

(c) Examen des projets de documents d'orientation des décisions:
(i) les mélanges commerciauxl pentabromodiphényl éther ; (ii) les mélanges octabromodiphényléther ; (iii) l'acide perfluorooctane sulfonique, ses sels et ses précurseurs fluorure de sulfonyle de perfluorooctane; (iv) Gramoxone Super;
(d) Examen du projet de directives pour aider les parties dans la préparation des notifications de mesures de réglementation finales.

6. Autres sujets.

7. Dates et lieu de la neuvième réunion du Comité.
8. Adoption du rapport.
9. Clôture de la réunion.

Sommet Mondial sur les usages mineurs

Pesticide, homologuer aussi pour les cultures mineurs

Du 21 au 23 Février 2012 se tiendra au siège de la FAO à Rome, le 2nd Sommet Mondial sur les usages mineurs. Vous trouverez en fichiers joints, l'annonce relative à cet évènement auquel le COLEACP-PIP participera activement. Il existe en ce moment un regain d'intérêt pour l'homologation de pesticides sur les cultures mineures (souvent fruits et légumes) à la fois en EU (qui souffre du manque d'autorisations qui, en fait existent surtout pour les grandes cultures) et au niveau global. La FAO et les US travaillent à faire changer les choses pour permettre aux agriculteurs de disposer des produits et d'avoir des LMRS Codex sur les petites cultures. L'Afrique est plus que jamais concernée (car les cultures mineures sont en fait des cultures majeures à l'échelle régional et continentale) par ce débat et sa voix, ses initiatives doivent être entendues et reflétées au niveau global.

Pour rappel, on entend par usage mineur des pesticides, les utilisations des produits phytopharmaceutiques (définies par rapport aux cultures et aux ravageurs) dans laquelle soit la récolte est considérée comme étant de faible importance économique au niveau national (cultures mineures), ou le ravageur est d'une importance limitée sur une des principales cultures (ravageur mineur). Il est à noter qu'un usage limité dans un pays peut être une utilisation majeure dans un autre pays (chaque pays est responsable de définir ses usages mineurs).

En quelques mots, une 1ère édition de ce sommet avait eu lieu en 2007 pour mettre en évidence les problèmes et les obstacles auxquels sont confrontés les producteurs de cultures mineures (fruits et légumes). Les participants au GMU 2007 ont partagé leurs connaissances des programmes existants et des informations afin de développer une base pour la coopération future et identifier les mesures suivantes:

(1) Amélioration de la communication et les échanges internationaux d'information ;

(2) Augmenter les efforts de renforcement des capacités des pays en développement ;

3) Engager le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) afin de mieux soutenir les cultures à usage limité ;

(4) Améliorer les efforts de recherche à travers des projets pilotes de collaboration et d'initiatives.

Ce second sommet a volontairement engagé les pays membres de la FAO (en particulier pays en voie de développement) pour assurer leurs problèmes majeurs sont considérés tout au long du Sommet. But du GMU II : Fournir un forum international pour l'échange d'informations sur les activités actuelles concernant les usages/cultures mineurs (es) et identifier les opportunités et les défis futurs.

En tant membre du Comité de Conseil et sous la proposition des organisateurs du Sommet, le COLEACP-PIP souhaiterait que le CPAC assiste à ce sommet et présente les avancées faites dans le système harmonisé et éventuellement les besoins des autorités régionales en matières de cultures mineures.

Répondre à la pénurie de produits phytosanitaires pour les «utilisations mineures» en Europe

pisticides,
respecter les BPA

Source : http://www.coleacp.eu/pip

Le 7 Novembre 2011, le COLEACP-PIP a assisté à une importante conférence organisée à Bruxelles par un consortium d'associations européennes de la chaîne agro-alimentaire (sous l'égide du COPA-COGECA), portant sur l'utilisation et la disponibilité des produits de protection des plantes (PPP) pour les cultures mineures en Europe. Une réunion antérieure avait conduit la Commission Européenne, en concertation avec les différents acteurs concernés, à commanditer une étude sur l'importance de ces cultures mineures et la possibilité de création d'un fonds européen pour les usages mineurs des PPP. L'étude est maintenant terminée, et ce second événement a été organisé pour discuter des résultats et émettre des propositions qui seront présentées par la Commission Européenne au Parlement de l'UE et au Conseil des ministres.

Bien que classées comme «mineures», ces cultures sont loin d'être négligeables que ce soit financièrement ou en termes de sécurité alimentaire. Elles comprennent les fruits, légumes, herbes et plantes ornementales, dont la production est estimée à une valeur d'environ 70 milliards d'euros par an, ce qui représente 20 à 22% de la valeur totale de la production agricole européenne. Malgré leur importance, on observe une pénurie croissante de solutions de protection de ces cultures économiquement viables. De nombreuses matières actives ont été retirées du marché suite au processus d'évaluation des matières actives conformément à la Directive 91/414. Les tentatives pour résoudre le problème énoncées dans le Règlement 1107/2009 telles que les extensions de certaines autorisations aux utilisations mineures ne sont pas suffisantes. En conséquence, le manque de PPP enregistrés pour les cultures mineures dans l'UE est désormais considéré comme mettant en péril les rendements et la qualité des produits, augmentant le risque de résistance et d'utilisations illégales, affectant les revenus des producteurs, et compromettant la compétitivité et la durabilité du secteur horticole.

Les participants à la conférence sont arrivés à un consensus sur un certain nombre de points clés. Un Programme européen pour les cultures mineures est essentiel pour assurer une meilleure communication entre les autorités et la chaîne agro-alimentaire, ainsi que la coordination du financement des projets de l'UE de recherche de nouvelles solutions de protection des cultures. De plus, la Commission Européenne est prête à prendre les devants: la DG SANCO communiquera les besoins des différents acteurs aux autres directions générales de la Commission, notamment à la DG Recherche. Enfin, des solutions concrètes développées par les 10 associations de la chaîne agro-alimentaire pourraient considérablement améliorer la situation, y compris par la mise en place d'une base de données européenne sur les produits et les usages, et une plus grande utilisation de la reconnaissance mutuelle des substances

Analyse sur les produits phytopharmaceutiques recensés en Afrique Centrale (Cemac)

Par Jean blaise MOUDOUDOU

Une étale des pesticides

L'état des lieux sur la gestion des pesticides au niveau de la zone CEMAC a été réalisé partiellement. Les données que nous disposons, nous poussent à noter que le circuit de distribution et de commercialisation des pesticides repose pour l'essentiel sur la vente informelle et très peu de structures privées professionnelles sont agrées dans cette activité.

Ainsi, la grande majorité des commerçants et magasiniers du secteur effectue une vente anarchique, incontrôlée et non autorisée, dans des endroits publics, par les vendeurs non avertis, au vue et au su de tout le monde, sans être inquiétés par les services de contrôle phytosanitaires de la sous région. Ceci constitue un danger pour les producteurs, les populations mais aussi pour les vendeurs eux même car ne sachant pas exactement la dangerosité des produits qu'ils manipulent à longueur de journée. Mais notre étude se focalise sur les différents produits phytosanitaires qui circulent en Afrique centrale et leur importance.

Le Nombre de produits recensés par catégorie en zone CEMAC

Ce tableau présente 446 produits commerciaux et 177 Substances Actives par catégorie, soit 152 substances actives différentes d'une manière globale, qui ont été recensés en zone CEMAC (Mars-Novembre 2011).

Catégorie	Substances Actives	Noms commerciaux
Insecticides	43	134
Insecticide-Fongicide	23	31
Insecticide-Nematicides	5	09
Fongicides	36	99
Herbicides	32	105
Nematicides	6	11
Rodenticides	3	07
Avicides	1	02
Molluscicides	2	07
Produits d'hygiène	23	32
Régulateurs de croissance	2	08
Autres	1	01
Total	**177**	**446**

Les insecticides sont les substances actives majoritaires suivi des fongicides et les herbicides.

L'histogramme ci-dessous montre bien le nombre des produits par catégorie.

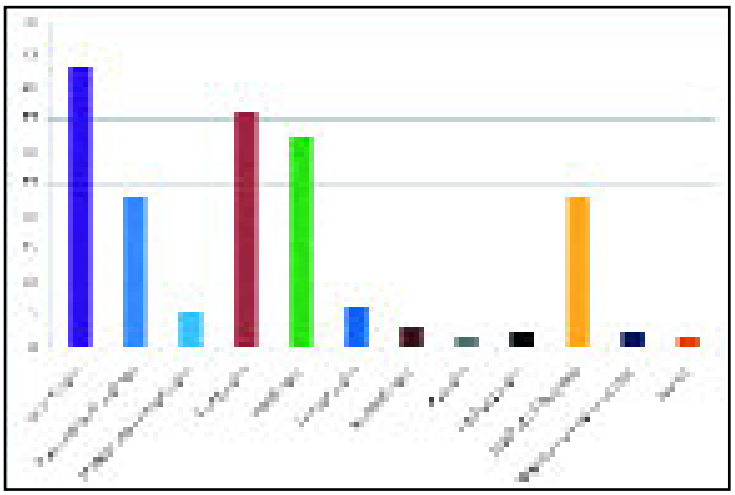

Conclusion :

La Cyperméthrine, le Glyphosate et le Mancozèbe sont les substances Actives les plus présentes et les plus utilisées en Afrique centrale. Les insecticides constituent la catégorie d'intrants agricoles les plus utilisés en Afrique Centrale comme l'a indiqué l'histogramme ci-dessus.

actives autorisées au niveau des États membres.

Une proposition relative à un plan d'actions et à un financement européen de la gestion des usages mineurs, sera présentée à la Commission et au Parlement européens le 14 Décembre 2011. Des actions concrètes au sein de l'Union européenne résultant de cette conférence pourraient aider à encourager la recherche par l'industrie phytopharmaceutique pour développer des matières actives alternatives et des solutions de protection des cultures. Des autorisations européennes, ainsi qu'un renforcement de la recherche et du développement, aura un effet ricochet sur la disponibilité de solutions de protection des végétaux pour les exportations horticoles des ACP vers l'UE.

Evaluation des stocks de pesticides utilisés en zone périurbaine dans les communes de Libreville et d'Owendo ainsi que leurs conséquences sur la santé humaine et l'environnement

Evaluation des stocks de pesticides

Des enquêteurs nationaux formés

Par Léonard MELAWOUNG

Le comité national de gestion des pesticides (CNGP) du Gabon représentant le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et du Développement Rural a été convié à prendre part le mercredi 23 Novembre 2011 au séminaire de lancement du projet : « Evaluation des stocks de pesticides utilisés en zone périurbaine dans les communes de Libreville et d'Owendo ainsi que leurs conséquences sur la santé humaine et l'environnement ».

Cet atelier a été coorganisé par le Centre National Antipollution (CNAP) en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le secrétariat de la convention de Rotterdam.

Au nombre des exposés enregistrés au cours de cette cérémonie, celui du président du CNGP du Gabon Mr Léonard MELAWOUNG BEAUHOUTSE a porté sur le bilan provisoire des résultats de l'inventaire des pesticides effectué sur toutes l'étendue du territoire national et dont le rapport définitif sera transmis au CPAC après validation de celui-ci par l'ensemble des opérateurs économiques intervenant dans la filière des pesticides au Gabon.

Exportation Cemac- UE : Les principaux produits agricoles et leurs nuisibles

Un nuisible sur une plante

En zone Cemac, l'Agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie nationale, et produit environ 85% des recettes. La production agricole est dépendante des conditions climatiques et des zones agro-écologiques (zone saharienne, zone sahélienne, et zone soudanienne).

Par serge LIALE & Marie-Ange Mbe EMANE

Les principales productions de la zone Cemac sont des cultures d'exportation principalement vers l'Union européenne comme la café, le cacao, la banane, le palmier à huile ou encore les fruits (ananas, papaye ou mangue) etc., alors que d'autres comme les cultures maraîchères (tomate, oignon, etc.) sont exportées dans l'espace Cemac et les autres pays voisins. Cette production agricole est malheureusement sujette à différents types de nuisibles typiques de ces cultures.
C'est dans le but d'avoir une base des données sur ces principaux cultures et leurs nuisibles, que le Cpac a procédé à un état des lieux des principaux produits agricoles qui font l'objet des exportations dans le cadre des échanges commerciaux entre la zone Cemac et les autres pays, ainsi que leurs organismes nuisibles associés.

De l'analyse de ce rapport, il ressort que deux causes minent généralement nos productions agricoles. Il s'agit :

- Des ravageurs qui sont en général des insectes, des oiseaux ou des rongeurs
- Des maladies causées par des virus, bactéries ou champignons

Ravageurs et maladies, s'ils ne sont pas circonscrits, causent d'énormes dégâts sur les cultures provoquant d'importantes pertes aussi bien en récolte que financières.

Les ravageurs comme les cochenilles, pucerons et acariens sont très présents sur des cultures comme le café, l'avocatier, l'arachide ou encore le coton alors que les nématodes ou les vers sont plus fréquents sur le bananier, la pomme de terre ou le tabac.
En ce qui concerne les maladies, des viroses comme les mosaïques attaquent des cultures comme le manioc, le coton ou le tabac alors que les maladies fongiques telles que la fusariose, la cercosporiose, les pourritures ou la fonte des semis s'attaquent pratiquement à toutes les cultures pratiquées dans l'espace CEMAC.
L'utilisation de pesticides est donc indispensable pour endiguer ce phénomène et éviter ainsi une catastrophe économique et alimentaire. Mais seule l'utilisation de produits phytosanitaires homologués peut permettre de contrôler les organismes nuisibles et les maladies.

N.B. L'inventaire des combinaisons : spéculations/cultures – ravageurs – méthodes de lutte est disponible au Cpac sur demande

Objectif «zéro résidus de pesticides»

Attentif aux préoccupations des consommateurs et aux exigences des marchés en matière d'environnement et de santé humaine, le PIP prône des mesures techniquement efficaces, économiquement viables et qui permettent l'approvisionnement en fruits et légumes contenant un minimum de résidus de pesticides.

Source : http://pip.coleacp.org

D'après Hasit Shah, l'Afrique possède un avantage comparatif dans ce qu'elle nécessite de faibles quantités d'intrants. Pour autant, l'agriculture bio n'est pas forcément la panacée selon ce producteur et exportateur kényan, qui estime qu'on ne peut pas affirmer que le bio est seul durable. Il plaide plutôt pour une agriculture sans résidus, c'est-à-dire pour que, face à un problème de ravageurs, un agriculteur puisse pulvériser ses plantations avec un produit non toxique pour le sol et pour la santé des consommateurs.

«Nous devons trouver un moyen de produire efficacement. Il ne s'agit pas de se conformer à une norme, ni d'essayer de se vendre ! Il s'agit au contraire de cultiver de manière efficace et rentable et de produire davantage par mètre carré pour les 10, 50 ou 100 années à venir. Bref, la fertilité du sol prime avant tout», affirme M. Shah.

Entre les défenseurs du tout bio et les producteurs conventionnels, Jeremy Cooper, chercheur au Natural Resources Institute (NRI, Royaume-Uni), réagit à une série d'interventions à propos de ce qui est ou n'est pas durable. Il estime qu'il faut adopter une approche raisonnable: «L'engouement excessif pour le bio et pour le zéro pesticides me préoccupe. J'ai observé une foule d'exemples où l'utilisation adéquate de pesticides peut être qualifiée de durable. Je suis certain que l'agriculture biologique est une très bonne niche dans certaines circonstances, mais je formule quelques réserves dans la mesure où l'Europe utilise généralement les pesticides de manière relativement durable. Je pense que c'est faire preuve d'arrogance que de sous-entendre que nous souhaiterions que tous les agriculteurs africains cessent d'utiliser des pesticides. Le PIP et le NRI devraient prendre en compte les différentes méthodes de contrôle des ravageurs et d'amélioration de la fertilité du sol.»

Suite de la page 5

Peut-on trouver plusieurs sortes de pesticides dans un même aliment ?

Pour protéger ses cultures, l'agriculteur utilise des produits spécifiques, selon les caractéristiques des plantes et le type d'ennemi à combattre. Il peut donc avoir besoin, selon les cas, de faire appel simultanément à différentes familles de produits de protection des plantes. Chacune a en effet une mission particulière spécifique :

- les fongicides s'attaquent aux champignons nocifs (moisissures, maladies etc.…)
- les herbicides enlèvent les mauvaises herbes
- les insecticides protègent contre les insectes ravageurs

Chaque professionnel adapte bien sûr l'utilisation de ces produits en fonction des risques rencontrés dans son champ et uniquement s'il en a besoin.

Suite à la page 17

Mise à jour du processus d'examen de la directive 91/414/CEE

Source : http://pip.coleacp.org

D'après la directive 91/414/CEE, tous les produits phytopharmaceutiques existants utilisés dans l'Union européenne doivent faire l'objet d'un examen. La période d'examen a commencé en 1993 et se terminera fin 2012. Ce processus d'examen a permis d'établir une nouvelle liste des substances actives approuvées (figurant à l'annexe I de la directive 91/414/CEE). Les États membres peuvent uniquement autoriser les produits phytopharmaceutiques dont les substances actives figurent dans cette liste. L'inscription en annexe I couvre en général une période de 10 ans. Après cette période, chaque pesticide doit être à nouveau examiné. Vous trouverez des informations générales sur la directive sur le site internet du PIP.

Nouvelles inscriptions à l'Annexe I

Lors des dernières réunions du Comité permanent de la Commission européenne sur les produits phytopharmaceutiques, les substances suivantes ont été inscrites à l'Annexe I (*: entrée en vigueur à partir de juin 2011) :

sulfate d'aluminium
azadirachtine
bispyribac
bromadiolone
bupirimate*
buprofézine
carbétamide
carboxine
cléthodime*
cycloxydime*
cyproconazole
dazomet
diclofop dithianon
dodine*
etridiazole*
fénazaquin
oxyde de fenbutatine*
fénoxycarbe*
fluométuron
flurochloridone
flutriafol
hexythiazox
hymexazo polysulfure de calcium
métaldéhyde
myclobutanil*
oryzalin*
paclobutrazol
pencycuron
profoxidim
sintofen
tau-fluvalinate*
tebufénozide
triflumuron

Certaines substances figurant dans les itinéraires techniques et les guides du PIP présentent un intérêt particulier pour le PIP (certaines d'entre elles sont signalées en gras ci-dessus).

Le buprofézine, un insecticide qui est également recommandé dans certains itinéraires, n'a pas été inscrit en 2008. Une nouvelle évaluation a permis une nouvelle inscription avec une entrée en vigueur à partir du 1er février 2011. Récemment, les substances suivantes n'ont pas été inscrites: flurprimidol , propisochlor, dichlobenil et dicloran. Aucun avis n'a encore été émis concernant l'asulam. Une décision sera prise par le comité des recours conformément aux nouvelles procédures de comitologie. Pour plus d'informations, y compris les ordres du jour et les procès-verbaux du comité permanent, veuillez consulter la page :
http://ec.europa.eu/food/committees/regulatory/scfcah/phytopharmaceuticals/index_en.htm

Examen des limites maximales applicables aux résidus (LMR) dans l'UE en vertu de l'article 12 du règlement (CE) n° 396/2005

Quatre règlements publiés en 2010 et cinq règlements publiés jusqu'à présent en 2011 modifient les LMR dans l'Union européenne de plusieurs substances actives.
Pour plus d'informations sur ces nouveaux règlements, veuillez consulter cette page. Les modifications des LMR dans l'Union européenne sont régulièrement mises à jour sur le site internet du PIP. Les bases de données des LMR et des substances actives pesticides de l'UE sont disponibles sur la page suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Nouveau règlement remplaçant la directive 91/414/CEE

Un nouveau règlement régissant la mise sur le marché des substances actives pesticides (remplaçant la directive 91/414/CEE) a récemment été adopté. Le règlement sur les produits phytopharmaceutiques [règlement (CE) n° 1107/2009] est entré en vigueur le 14 décembre 2009 et est en application depuis le 14 juin 2011.
La Commission Européenne a publié tous les règlements relatifs à cette nouvelle législation le 11 juin 2011, notamment le règlement (UE) n° 540/2011 du 25 mai et le règlement n° 541/2011 du 1er juin apportant de légères modifications au texte et comportant une mise à jour de l'Annexe I répertoriant les 353 substances actives autorisées dans l'Union européenne à cette date. Veuillez consulter la page:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:153:0001:0186:FR:PDF

Polluants Organiques Persistants (POP) dans les sédiments et le biote dans les environnements côtiers de l'Inde

Produits chimique et sa protection

Source: Terre et sciences de l'environnement, chimie de l'environnement pour un monde durable

Les polluants organiques persistants (POP) sont des composés organiques semi-volatiles de préoccupation particulière en raison de leur toxicité, la persistance, à longue distance et le potentiel de bioaccumulation. Ils sont présents dans l'environnement marin, notamment dans les zones côtières touchées par les eaux usées municipales, agricoles et aquacoles du trafic des effluents, de l'industrie et de l'expédition. Les 7,555 km de longueur région côtière de l'Inde est la zone la plus vulnérable face à des risques géologiques fréquentes, par exemple, tsunami et les inondations.
Elle est contaminée par le rejet direct de déchets en provenance des zones côtières densément peuplées, le ruissellement des engrais, le dumping par les navires, les déversements de pétrole, la déforestation et mal planifiée rivière développements bassin. Ce chapitre résume les knowlegde sur les résidus de 5 classes de polluants organiques persistants (POP) tels que le dichlorodiphényltrichloroéthane et de ses métabolites (DDT), l'hexachlorocyclohexane et ses isomères (HCH), hydrocarbures aromatiques polycycliques et de ses congénères (HAP), biphényles polychlorés et ses congénères (PCB) et de polybromodiphényléthers et ses congénères (PBDE) dans les sédiments et le biote sélective: les mol-

lusques bivalves vivants, les poissons et les mammifères marins.

Leur potentiel impacts écotoxicologiques sur les organismes ont également été évalués sur la base des directives de qualité des sédiments (RQS) spécifiée par l'EPA (L'incidence et la sévérité de la contamination des sédiments dans les eaux de surface des Etats-Unis, vol 1, enquête nationale de la qualité des sédiments. EPA 823-R -97 à 006, Washington, DC, 1997a: agence de protection de l'environnement, Enquête nationale sur la qualité des sédiments, App D, Washington DC, 1997b) et par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME, les lignes directrices canadiennes de qualité pour la protection de la vie aquatique, des tableaux récapitulatifs. Disponible à partir.

Contribution du DDT et ses métabolites, le DDT, DDD et résidus de DDE, variée dans les différents indiens régions côtières prédominé par pp'-DDT et pp'-DDD.Les concentrations mesurées de HCH ont été inférieures DDT dans les sédiments. Résidus de HCH et le DDT dans les poissons des régions côtières de l'Inde ont été inférieurs à ceux des pays tempérés qui indique une faible accumulation dans les poissons tropicaux, ce qui pourrait être attribuée à la volatilisation rapide de cet insecticide dans l'environnement tropical. Répartition des profils de congénères de PCB, de HAP et de PBDE reflète modérée à très faibles concentrations de près conforme à d'autres milieux côtiers asiatiques.Prédominance des congénères de PCB fortement chlorés était évident en comparaison aux PCB légèrement chlorés, qui sont moins persistants, ont des log ko w et sont plus volatiles que l'ancien.

La prévalence de 4-6 anneau aromatique HAP et des diagrammes croisés des ratios d'isomères spécifiques tels que le phénanthrène / anthracène, le fluoranthène / pyrène et methylphenanthrene / phénanthrène suggèrent la prédominance des sources de combustion du bois et de charbon, où les dépôts atmosphériques et le ruissellement de surface sont les principaux les voies de transport.

En cas de PBDE de la nature de moindre-bromés congénères peut être dû à l'utilisation extensive de penta-BDE mélange technique ou à la suite de la débromation de l'environnement de la hausse des BDE bromés. La côte Est de l'Inde, en moyenne, se trouve être beaucoup plus contaminées que l'homologue occidental qui pourrait être attribué à des résidus de par leur comportement, le devenir et la bioaccumulation dans les différents niveaux trophiques doivent être planifiées. Une situation alarmante a déjà émergé en raison de la présence de résidus de pesticides dans le lait maternel ainsi que dans la graisse de l'menacée dauphin du Gange (Platanista gangetica) qui habitent les deux régions riveraines et estuariennes de la rivière Gange. Ainsi les auteurs suggèrent que les mécanismes un suivi régulier, l'évaluation et les rapports devraient être mis en œuvre conformément aux politiques environnementales appropriées, les lois et règlements visant à garantir la santé de l'environnement et humaine.

Auteurs: SK Sarkar, KK Satpathy, député Jonathan, A. Bhattacharya, A. Alam, M. Chatterjee, BD Bhattacharyaand SN Biswas

Suite de la page 14

Certains fruits et légumes contiennent-ils plus de pesticides que d'autres ?

C'est la même réglementation qui s'applique à tous les fruits, légumes et céréales. Et celle-ci est extrêmement stricte. Le tout dernier rapport européen montre d'ailleurs que seuls 3,5 % des échantillons contrôlés présentent en 2010 des dépassements ponctuels des limites réglementaires* (Limites Maximales de Résidus), contre 4,2% l'année précédente.

* Résultats des plans de contrôles publiés par l'AESA (autorité européenne de sécurité des aliments) en 2010, portant sur plus de 70 000 échantillons

Est-ce que les pesticides partent quand je lave ou que j'épluche mes légumes ?

Effectivement, **laver ou éplucher les fruits et les légumes permet d'éliminer les éventuelles traces de pesticides**. Il ne s'agit en effet que de résidus en quantité très faible : les Limites Maximales de Résidus (LMR) autorisées pour les aliments ont été établies par les scientifiques et vérifiées par les pouvoirs publics pour garantir la sécurité parfaite du consommateur. **On peut donc manger les fruits et légumes tels quels sans danger**. Si le lavage relève de la bonne hygiène, l'épluchage, lui, n'est pas du tout indispensable, d'autant que c'est la peau des fruits qui contient l'essentiel des vitamines ! Ce serait dommage de s'en priver…

Suite à la page 21

Les endophytes comme alternatives aux produits agrochimique déjà en pratique en Afrique centrale

Par Meyan – ya Gwladys et Daniel Fotio

L'objectif de ce travail est de faire un état des lieux sur l'utilisation des endophytes comme alternatives aux produits agrochimiques en Afrique en général et la zone CEMAC en particulier, à partir des articles scientifiques publiés. Sur un total de 596 articles publiés dans les journaux scientifiques à comité de lecture, notre étude révèle que les recherches sur les endophytes sont effectuées dans tous les continents, avec à sa tête l'Amérique du nord majoritairement représentée par les États Unis (97). L'Afrique n'est pas tenue en lèse, bien qu'occupant la dernière place sur le classement global, l'Afrique a contribué au développement de cette discipline avec 19 publications dont 9 ont été produites par la zone CEMAC représentée par le Cameroun. Les thématiques les plus couvertes concernent la diversité des endophytes, leurs mécanismes d'action, la chimie de leurs métabolites secondaires et leurs effets bénéfiques pour la plante.

Le terme endophytes a été introduit par De bary en 1866 et était appliqué à «tout organisme provenant des tissues de plantes ». De nos jours, on dénombre environ une dizaine de définitions, mais la plus connue reste cependant celle de Petrini (1991) qui définit les endophytes comme « tout organismes vivant dans les organes de plantes qui peuvent à un moment de leur vie, coloniser les tissues de la plante sans toute fois être nocifs a cette plante ». Les plus connus sont les bactéries, les champignons parmi lesquels on retrouve les mycorhizes et les virus.

L'étude sur les endophytes est une discipline jeune dans le domaine de la science car elle n'a réellement pris de l'ampleur que vers les années 2000. Dans notre étude, nous avons observé que les endophytes sont impliqués dans tous les domaines de la science avec un accent sur la promotion d'une agriculture meilleure. Les principaux thèmes développés sont la diversité des endophytes, leurs mécanismes d'action avec leur environnement tant au niveau de la plante qu'au niveau de l'environnement de celle-ci, les activités des endophytes vis-à-vis de la plante et des autres êtres vivants environnants et la chimie de ses métabolismes secondaires. Il ressort de notre étude trois principales caractéristiques de la symbiose plante-endophytes : i) ces symbioses ont un effet générique car elles renforcent la différentiation adaptative des hôtes en améliorant l'adaptation des plantes aux conditions environnementales biotiques et/ou abiotiques dans chaque population où elles sont présentes, ii) la perte de l'endophyte dans la descendance de la plante explique les fréquences d'infection intermédiaires observées dans les populations, et iii) une relation existe entre la perte de l'endophyte et les stratégies adaptatives des populations, suggérant un trade-off vitesse de croissance des plantes et maintien de la symbiose. Ces résultats suggèrent une valorisation possible de ces symbioses en agriculture, sous couvert d'une meilleure compréhension du mécanisme de transmission de l'endophyte chez les plantes.

1- Diversité des endophytes

Les recherches sur les endophytes ont pu établir la nomenclature de plus d'une centaine d'endophytes vivant sur les plantes, parmi lesquelles on peut citer : Piriformospora indica , Ochrobactrum oryzae sp, Fusarium oxysporum , Methylobacterium mesophilicum, Cryptosporiopsis sp. , Pezicula sp, Festuca species, , Geniculosporium sp, Colletotrichum sp, , Cytonaema spp, Muscodor albus,, Rhizoctonia sp, Neotyphodium spp , Phomopsis cassia, Phoma sorghina, Acremonium spp, Alternaria spp, herbaspirillum, Rhizobium elti, Serratia marcescens, Leptospermum scoparium, Trichoderma sp.

Les endophytes peuvent êtres trouvés sur toutes les parties de la plante, en occurrence le cas de Pantoea agglomerans, qui a été secrété sur les tiges de patates douce au Japon, de Beauveria bassiana sécrété des graines de cacao, Neotyphodiun lolii colonisant les feuilles, on a aussi le cas des endophytes liés au sol, exemple de Piriformospora indica qui colonise les racines de la plante.

La diversité des endophytes a été traitée dans 266 articles, pour 30 différents pays, avec au moins une représentation des continents du globe. Les pays ayant effectué le plus de travaux s'avère être les Etas unis, avec 47 articles, et 19 pour la Nouvelle Zélande qui prend la deuxième position. L'Afrique est représentée par l'Afrique du sud, 4 articles et le Cameroun, 2 articles.

2- Mécanismes d'action des endophytes

Les endophytes ont divers moyens d'agir sur une plante et son environnement ; soit par action directe de l'endophyte sur la plante (mycorhizes du sol), soit par la sécrétion des métabolites qui auront une réaction directe sur la plante (Colletotrichum gloeosporioides) notamment une stimulation de sa croissance ou sur son environnement (Neotyphodiun lolii) qui induit la plante (Festuca perenne) à sécréter des substances chimiques nocives pour le bioagresseur, soit par sécrétion ses substances chimiques ou métabolismes bioactifs nécessaire dans la fabrication des médicaments.

Les endophytes agissent aussi bien sur la plante que sur d'autres champignons, des bactéries, les virus et les ravageurs.

3- Activités des endophytes

Les endophytes démontrent une variété d'activités tant avec les plantes, les insectes que les mammifères et les oiseaux.

Sur le plan chimique, on dénombre une large variété de composés chimique sécrétés par les endophytes ; en occurrence, la production de l'anthraquinone par Phoma sorghina, des ochratoxin A par Penicillium spp, de l'acide gallique par Acer ginnata, des Chaetominines par Chaetomium, qui participent aussi a une activité antitumorique et anti fongique ie Chaetomium fusiforme ; on a aussi la production des métabolites bioactif par Ampelomyces ssp, Chaetomium globusum. On a aussi la production de Xiamycine par un endophyte de la mangrove, qui est un pentacyclique indolosesquiterpène et a une activité selective anti – VIH.

Comme autre activité on note les produits chimiques de croissance pour la plante, produits par Bracharia, Piriformospora indica qui produit des substances pour la croissance des racines. Les endophytes ont aussi une activité inverse, cas des Epichloé et Acremonium et leur supossé role dans le « choque disease » ;Mucosdor vitigenus, qui produit une substance fuit par les insectes. on a eu l'existence des champignons endophytes symbiotiques qui contrôlent le réseau insecte parasite – vecteur des plantes.

Dans le cas du control biologique des maladies des plantes par les endophytes, on a l'exemple du control du Fusarium sur le coton, des fusarioses contrôlées par les endophytes bactériennes sur le poivre noir, le contrôle des maladies du maïs, le control du cacao de la maladie « balaie de sorcière », du control de la pourriture brune du cacao au Panama, au Cameroun du control partiel de la pourriture brune du cacao par Trichoderma spp.

L'endophyte Gliocladium spp a été étudié pour sa capacité à produire les substances hydrocarbonés, dans un but de production des biocarburants.

Il a été démontré que 83% des souches bactériennes d'endophytes testées s'avèrent être des promoteurs pour la croissance des plantes chez la carotte (Daucus carota), et 33% de ces souches chez la pomme de terre (Solanum tuberosum) (Monica et al 2003)

La recherche sur les isolats des activités antagonistes contre Erwirnia carotovora subsp. Atroseptica a révélé que 38 % des endophytes protègent les tissue de culture des plantes de la maladie des Pieds noir des patates. (B. Reiter et al 2003).

F.Waller 2005 a démontré que l'endophyte Piriformospora indica peut être exploité pour la résistance contre la maladie et la bonne récolte chez les plantes.

JOURNAUX DE PUBLICATION

Pour les 596 articles publiés, il a été recensé au total 244 différent journaux dans lesquels les publications ont été faites. Le classement des 20 premiers journaux est le suivant :

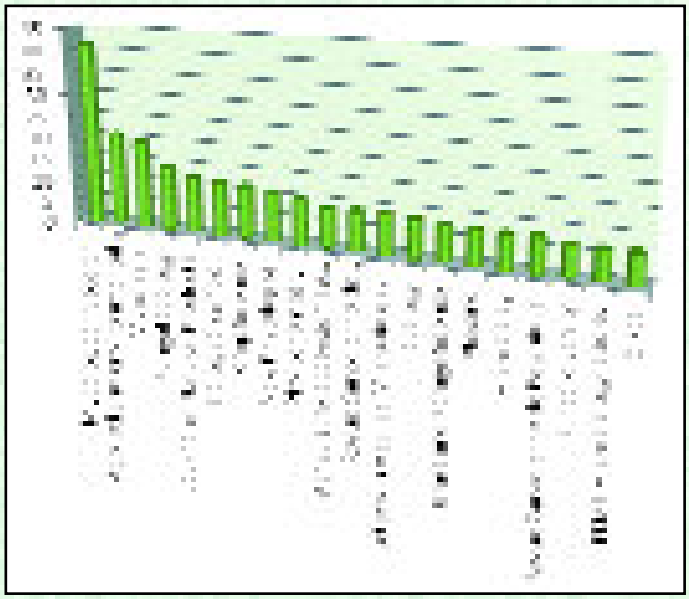

CONCLUSION

L'étude des endophytes comme alternative aux agrochimies, bien que n'étant qu'une discipline en herbe dans le domaine de la science, et surtout en Afrique centrale, s'avère être toute fois prometteuse tant pour ses nombreux profits agronomiques, que pour son bénéfice environnemental dans les années futures. Les endophytes par leur diversité et surtout leur activité offrent à la science une pléthore de mode d'insertion et d'utilisation dans le domaine agronomique. Leur spectre d'action s'étendant au-delà des limites de l'agronomie (microbiologie, pharmacologie, chimie, etc.) montre à quel point ils constituent un tournant important dans le domaine scientifique, pour limiter les dégâts environnementaux liés à l'utilisation abusive des produits chimiques.

Un nouvel outil pour les tests de pesticides (Australie)

Chromatogramme pour analyse des résidus de pesticides pour approfondir les analyses des tests effectués par le nouvel outil

Source: Science Alerte

Un outil de dépistage rapide développé par un chercheur de l'Université RMIT de doctorat pourrait permettre la détection instantanée des résidus de pesticides dans les captages d'eau de l'Australie.

Dr David Beale enquêté sur l'élaboration d'un instrument portatif pour détecter la présence de pesticides couramment utilisés dans de l'eau dans le cadre de sa thèse de doctorat à l'école RMIT des Sciences Appliquées.
La méthode, il a développé permet le dépistage rapide des eaux en vrac utilisant la chimioluminescence - une technique très sensible qui permet la détection de quantités infimes d'un composé organique.

"Avec la diminution des réserves en eau et accroître l'utilisation des pesticides, nos cours d'eau sont à risque croissant de contamination", a déclaré le Dr Beale.
"Surveillance des pesticides typique consiste à collecter des échantillons sur le site, puis de les ramener à un laboratoire pour analyse, un processus qui peut prendre plusieurs jours.
"En instantanément identifier la présence de résidus de pesticides spécifiques, cette nouvelle méthode permettrait services d'eau à trouver sur place si un captage d'eau est contaminée.

"Avec le développement futur, j'espère que l'outil pourrait permettre de surveiller les services d'eau de leurs bas-

sins versants in-situ et en temps réel pour une variété de classes de pesticides."

La méthode développée par le Dr Beale dans le cadre de sa thèse de doctorat peut donner une lecture sur place indicatives identifier la présence de triazines, organophosphorés et triazinone sélectionnées dans les échantillons d'eau, avec la confirmation effectuée par des techniques traditionnelles d'analyse dans un laboratoire.
Assez sensible pour détecter des traces infimes de résidus de pesticides dans les limites maximales fixées par les directives australiennes pour l'eau potable, la méthode pourrait être facilement intégré dans un instrument de terrain portable, qui est la base de recherches supplémentaires au RMIT.

"J'espère que mon travail pourrait permettre à des services d'eau pour attraper toute contamination antérieure, ainsi que stimuler la quantité de tests effectués au sein de nos captages d'eau", at-il dit.

Un chercheur au CSIRO, le Dr Beale a dit que son axe de recherche s'est appuyé sur un intérêt de longue date dans l'eau.
"Pour autant que je me souvienne, l'eau a été une partie intégrante de ma vie, mon père a travaillé comme un capitaine, la maison familiale a été proche de l'océan et de l'adolescence de l'océan était mon terrain de jeu", at-il dit.

"Mais ce n'est pas avant que j'ai commencé l'université que j'ai commencé à développer une meilleure appréciation de l'eau comme une ressource et l'impact ont les humains de sa qualité.

"Dans mon diplôme de premier cycle en sciences de l'environnement, j'ai été exposé à de petits projets de qualité de l'eau de la recherche.
"Pendant mon année de spécialisation, j'ai réalisé l'énormité de contamination par les pesticides dans l'eau et mon attention s'est portée sur l'étude des résidus de pesticides dans l'eau potable -. Un sujet que j'ai continué à la recherche pendant ma thèse"
Dr Beale a déclaré sa recherche doctorale avait aidé à construire de nombreuses compétences qui ont contribué à son développement professionnel, y compris la capacité d'auto-motiver, méthodiquement s'attaquer aux problèmes et chercher des solutions, et à communiquer les principales conclusions à ses pairs la recherche et la communauté élargie.
"Entreprise d'un doctorat est comme voyage - au début vous vous trouvez enthousiaste et optimiste pour ce qui nous attend et comme un nouveau candidat, j'ai commencé mon voyage avec les yeux ouverts et de grands espoirs à ce qui pourrait être atteint", at-il dit.

"Comme le voyage progresse Je suis passé par des périodes de doute, l'anxiété et la frustration que ce que je initialement prévu n'a pas été aussi facile que j'avais imaginé.
"Toutefois, grâce au travail acharné et de détermination à ces défis ont été surmontés, ce qui fait terminer ma thèse tellement gratifiant et épanouissant.
"Je reflètent maintenant de retour sur cette période dans ma vie comme une période de transition - transition à partir d'un cycle à un chercheur, les outils et les réseaux de collaboration qui peut aborder n'importe quel problème qui se présente à moi."

Suite de la page 17

Est-ce possible d'acheter des fruits et légumes renfermant trop de pesticides ?
Il arrive en effet qu'un petit nombre d'entre eux échappent aux contrôles organisés par les pouvoirs publics. Attention, un dépassement des Limites Maximales de Résidus (LMR) indique simplement que les bonnes pratiques agricoles n'ont pas été respectées de bout en bout de la chaîne : on a appliqué un peu trop de produits à un moment donné, ou pas suffisamment espacé le traitement de la récolte… Mais pas de panique : compte tenu des marges de sécurité élevées qui sont prises lors de la fixation de ces seuils (calculés sur des fruits non lavés et non épluchés), les dépassements de LMR – surtout constatés dans les produits importés hors de l'Europe - ne sont pas dangereux.

Les produits transformés (compotes, cidre, vin, bière, jus de fruits…) contiennent-ils des pesticides ?
Quasiment pas. Il faut savoir en effet que les procédés de transformation alimentaire - domestique ou industrielle – permettent d'éliminer les résidus. Du reste, les études réalisées pour l'autorisation de mise sur le marché des pesticides doivent démontrer qu'ils n'entraînent pas d'effets indésirables sur les caractéristiques (saveur, couleur, conservation…) du produit récolté, puis transformé. Ces études sont effectuées notamment sur le vin, la bière, le cidre, la pomme de terre, la farine… via des méthodes normalisées par la CEB (Commission des Essais Biologiques).
Les produits transformés sont donc également sans risque pour la santé !

Les petits pots pour bébé sont-ils exempts de pesticides?
Les préparations destinées aux nourrissons et aux très jeunes enfants (petits pots, assiettes, soupes) obéissent naturellement à une réglementation beaucoup plus draconienne que celle qui s'applique à notre alimentation. Parmi les précautions supplémentaires mises en place par les pouvoirs publics : un cahier des charges particulièrement exigeant concernant la production des aliments, une procédure d'autorisation de mise sur le marché plus contraignante (avec des évaluations spécifiques)… et la garantie pour les parents d'y trouver des résidus de pesticides en quantité infime : les limites maximales de résidus (LMR) ont été fixées à la limite de quantification 0.01 mg/kg : il y a donc de gros facteurs de sécurité.

Le tribunal conclut que les producteurs de pesticides ont Violé les droits de l'homme, en particulier ceux de l'indigène

Source: Indian Country

Dans la nuit du 02 au 03 Décembre 1984, l'usine Union Carbide à Bhopal, en Inde a émis des quantités mortelles de l'isocyanate de méthyle et d'autres produits chimiques dans la pire catastrophe industrielle du 20ème siècle. Vingt-cinq mille morts, beaucoup plus encore souffrent.

Vingt-sept ans plus tard, un tribunal international autoproclamé a délivré un réquisitoire acerbe contre l'industrie des pesticides. Il a constaté que les producteurs les plus importants au monde de pesticides sont coupables de «violations flagrantes, généralisées et systématiques du droit à la santé et la vie, les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que des droits civils et politiques, les droits femmes et ceux des enfants."

Tel était le verdict du Tribunal permanent des Peuples (TPP), une organisation fondée en 1979 comme successeur de toutes sortes de tribunaux des crimes de guerre qui ont enquêté sur les actions militaires américaines au Vietnam. Son «verdict» et ses recommandations sont non contraignants.

Depuis lors, à Bangalore, en Inde le 03 Décembre est le jour que le groupe de défense Pesticide Action Network (PAN) a déclaré «Journée sans pesticides» en souvenir de la catastrophe de Bhopal. Au cours de ces quatre jours de session du procès, les arguments du PPT, présentés sous forme de récit, démontraient les actes répréhensibles commis par des sociétés transnationales dans les communautés partout dans le monde.

Ces sociétés multinationales, jugées par contumace, étaient le "Big 6", les six géants agrochimiques: Monsanto, Syngenta, Dow, DuPont, Bayer et BASF (Dow a racheté Union Carbide en 2001). Trois pays où ces sociétés ont leur siège social ont également été jugés responsables des abus de l'industrie agrochimique contre les droits humains : les États-Unis, la Suisse et l'Allemagne. Comme indiqué par le PPT, ces pays «ont omis de se conformer à leurs responsabilités internationalement acceptées, de promouvoir et de protéger les droits humains, en particulier ceux des populations vulnérables."

Avant l'événement, le PAN a préparé un document intitulé "Appel du peuple pour la justice», qui résume plusieurs des 25 cas qui ont été présentées. Un refrain périodique contre une injustice faite aux populations autochtones :

- Au Pérou, 50 écoliers du Quechua ont été accidentellement empoisonnés par un petit déjeuner contenant le parathion-méthyl fabriqué par Bayer AG. Le produit chimique mortel a été distribué dans des sacs en plastique étiquetés en espagnol, langue que les enfants quechua ne savaient pas lire : 24 enfants sont morts.
- En Nouvelle-Zélande, les Maoris sont régulièrement témoins de chiens, moutons, vaches, chevaux, cerfs, sangliers, chauves-souris et oiseaux indigènes tués par les pesticides pulvérisés par voie aérienne.
- L'Arctique, où vivent de nombreuses populations autochtones de l'Alaska, a les plus hauts niveaux de «polluants organiques persistants» (POP), qui sont des substances très toxiques qui contaminent la chaîne alimentaire et parcourent de grandes distances par l'air ou l'eau. Les POP s'accumulent dans les phoques et les baleines qui font partie de la chaîne alimentaire de l'Arctique et peuvent donc être transmis directement aux petits par le lait maternel.
- La modification génétique des cultures pour lutter contre les nuisibles peuvent causer des ravages sur la biodiversité; le document affirme que l'introduction du maïs Bt de Monsanto (le maïs génétiquement modifié pour exprimer la toxine Bt) au Mexique a détruit le «patrimoine naturel» des agriculteurs autochtones.

Les résultats du document du PPT Projet se terminent par des recommandations visant uniquement les gouvernements nationaux (le "Big 6" étant eux-mêmes, par implication, trop peu fiables à mentionner). Les recommandations comprennent des poursuites contre les entreprises agrochimiques auprès des tribunaux criminels plutôt que civils, l'allégement du fardeau de la preuve sur les victimes, et sévir contre le harcèlement d'entreprise contre agriculteurs et écologistes.

Le tribunal a été convoqué à la suite d'un verdict en Juin 2010 à Bhopal dans le procès criminel d'Union Carbide, Ce procès qui a duré vingt-trois ans a vu passer à la barre l'Union Carbide India Limited (UCIL), et Warren Anderson, qui était le PDG d'Union Carbide au moment de la catastrophe de Bhopal .Les accusés, sept anciens employés d'UCIL, ont été condamnés à deux ans de prison et à une amende de moins de 2000$ chacun, le montant maximum permis par la loi..

Le public indien a considéré la décision comme un outrage. "La compagnie paye une amende de 11 000$ pour avoir causé la mort de plus de 20.000 personnes?", écrit Indra Sinha dans le Guardian. "C'est 55 cents un décès. Après presque un quart de siècle de souffrances endurées par plus de 100.000 survivants malades? Onze cents chacun. "

Le Secrétariat Permanent du Cpac célèbre l'arbre de Noel avec les tous petits

Par Serge LIALE

« Petit papa Noël quand tu descendras du ciel avec des jouets par milliers, n'oublie pas mon petit soulier » telle pouvait se résumer la quintessence de la lettre des tous petits enfants du personnel exerçant au secrétariat permanent du Cpac, lettre adressée au père Noël afin que celui-ci ne les oublie lors de la remise des cadeaux de fin d'année. Encore disent-ils qu'ils ont bien travaillé en classe et sont très respectueux de leurs parents.

Compte-tenu du calendrier très chargé du père Noël en cette fin d'année 2011, ce n'est que le 30.12.2011 qu'il a trouvé le temps de descendre du ciel et aller à la rencontre des tous petits. Dans sa tenue vestimentaire et sa démarche très spéciale, on pouvait identifier de manière unique père-Noël dans la foule. Vêtu de son éternel manteau et bonnet rouges, agrémenté de lunettes noires.

Afin de bien se déplacer, père-noël s'appuyait sur un parapluie en guise de canne et marquait un pas, après un autre pas, ainsi de suite. Tout en tremblotant certainement du à son âge, il fit son entrée parmi les enfants qui, d'aucuns fuyaient en pleurant et d'autres criaient de joie. Une fois installé dans l'autel qui lui a été réservé, tout autour de lui se sont aussi installés les tous petits. C'est ainsi que le dialogue commence entre les deux parties après le remue ménage dû a son arrivée sur les lieux des cérémonies.

- **Le père-Noël: «Les enfants»**
- *Les tous petits (en chœur): «oui le père-Noël»*
- **est ce que vous êtes sages à l'école?**
- *oui le père Noël*
- **est-ce que vous respectez les parents?**
- *oui le père Noël*

C'est après cette séance d'échange entre père-noël et les enfants que s'en est suivie la remise des cadeaux à chaque enfant. En attendant de découvrir le contenu des cadeaux, les principaux invités du père-Noël accompagnés de leurs parents respectifs s'en sont donnés à cœur joie à quelques notes de musique que le disk-jocker et le master of ceremonies de la soirée monsieur Oscar SAME avaient programmé pour la circonstance. Ainsi on pouvait voir les enfants sauter au rythme du « pinguiss » de Daniel BAKA, «Tchokolo » de X-malea, ou encore « mignoncité » de Guy Watson qui sont des artistes-musiciens Camerounais les plus écoutés et aimés en cette période.

De toutes les façons, pour un deuxième coup d'essai à l'honneur des enfants de tout le personnel du Secrétariat du Cpac, cela aura été un coup de maître. En tout cas, m-e-r-c-i pa-pa-No-el. Et à Noël prochain.

Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC.

Perrier Concept : 99 59 83 38